Communiqué de presse
Le Mans, le 17/06/2025

1 prestation à domicile sur 2 est non-déclarée en France

Alors que près d'une prestation à domicile sur deux échappe encore aux radars fiscaux, le gouvernement continue de questionner un outil pourtant jugé crucial par les professionnels : le crédit d'impôt.
Une étude menée par .becoming pour Oui Care - le groupe leader des services à domicile en France - alerte sur l'ampleur d'un phénomène sous-estimé et les risques d'un retour en arrière fiscal. Malgré son efficacité reconnue pour lutter contre le travail dissimulé, ce dispositif reste menacé chaque année dans le débat budgétaire, semant l'inquiétude d'un secteur déjà fragilisé.

En bref

- En 2025, 48 % des prestations à domicile sont réalisées de manière non-déclarée.
- Pour 43 % des Français, le travail non déclaré reste avant tout une solution économique.
- 6 Français sur 10 considèrent même que le travail au noir freine la liberté des femmes.
- 84 % des Français pensent que la suppression ou la réduction du crédit d'impôt favoriserait le travail non déclaré.
- L'avance immédiate de crédit d'impôt n'est connue que d'un Français sur deux.
- 23 % des clients de services à la personne y renonceraient totalement en cas de suppression du crédit d'impôt.

Une dissonance entre pratiques et mentalités

Déclarer ou pas ? Le choix reste flou pour près de 50 % des Français
En 2025, près d'une prestation à domicile sur deux (48 %) est encore réalisée de manière non-déclarée. Un chiffre en légère baisse, -4 points depuis 2022, mais qui reste préoccupant. Si la tendance globale est à l'amélioration, cette évolution masque de fortes disparités selon les types de services. Les prestations régulières ou techniques, comme la garde d'enfants ou les services du « care » (accompagnement de personnes âgées à domicile), enregistrent une forte baisse du travail dissimulé : -12 et -11 points en trois ans. En cause : un recours croissant à des professionnels déclarés, jugés plus fiables et adaptés à des besoins récurrents. À l'inverse, les services ponctuels ou jugés moins techniques, comme le ménage ou le bricolage, restent largement non déclarés. Le travail au noir concerne encore 48 % des interventions dans ces domaines.

Pourtant les Français sont conscients du coût social du travail au noir
Pour 43 % des Français, le travail non déclaré reste avant tout une solution économique. Mais une large majorité en connaît les conséquences néfastes. 93 % des sondés ont conscience qu'un salarié non déclaré perd ses droits sociaux (retraite, assurance maladie, chômage), et 6 Français sur 10 considèrent même que le travail au noir freine la liberté des

femmes. Un constat préoccupant, alors que ce secteur repose majoritairement sur une main-d'œuvre féminine. Ne pas déclarer, c'est un frein à l'égalité. Cela prive les travailleurs de leurs droits, mais aussi les femmes de reconnaissance dans un secteur essentiel et encore trop invisibilisé.

84 % des Français pensent que la suppression ou la réduction du crédit d'impôt favoriserait le travail non déclaré

Des dispositifs encore trop peu connus du grand public
Les dispositifs fiscaux censés encourager le travail déclaré restent encore largement méconnus. Après plus de 3 ans de mise en place, l'avance immédiate de crédit d'impôt n'est connue que d'un Français sur deux et parmi ceux qui en ont connaissance, seule la moitié connaît le montant exact du remboursement. Par ailleurs, 1 Français sur 5 pense que ces avantages ont été réduits, une perception en hausse de 7 points depuis 2022, sans doute alimentée par les débats publics. Ce manque d'information, combiné à des idées reçues sur la fiscalité, freine encore massivement le recours au travail déclaré. Il souligne l'urgence d'une communication claire, simple et pédagogique, adaptée au grand public.

Incitations fiscales : un rempart efficace contre le travail dissimulé
Le crédit d'impôt reste un rempart essentiel contre le travail au noir. Pour 84 % des Français, sa suppression ou sa réduction inciterait à avoir recours au non-déclaré. Et les intentions sont claires : parmi ceux qui utilisent déjà des services à domicile, 41 % réduiraient les heures confiées à leurs prestataires si l'avantage fiscal était diminué. Pire encore, 23 % y renonceraient totalement en cas de suppression. Par ailleurs, parmi les clients de prestations déclarées, 75 % reconnaissent que l'avance immédiate a influencé leur choix de recourir à un prestataire déclaré.

Ces dispositifs fiscaux fonctionnent donc efficacement : ils créent de la valeur, soutiennent l'emploi local et contribuent à la lutte contre le travail non-déclaré. Oui, leur coût pour les finances publiques est réel. Mais il est largement compensé : par l'augmentation des cotisations sociales, la baisse du chômage, la formalisation de milliers d'emplois et la protection renforcée des travailleurs.

« Chaque année, le crédit d'impôt fait l'objet de débats budgétaires, alors même que les Français le perçoivent clairement comme un outil efficace contre le travail dissimulé. Ce qu'il est. Supprimer ou affaiblir ce dispositif conduirait à décourager le recours au travail déclaré et contraindrait, pour des raisons économiques, les clients à basculer tout ou partie de leur consommation vers le travail dissimulé, malgré les risques et inconvénients relativement bien connus de celui-ci. Au final, cela accentuerait les inégalités sociales et les premières victimes seraient les salariés de ce secteur. Il est donc temps de reconnaître que ce dispositif fiscal est vertueux : il permet d'investir dans l'emploi local, dans l'inclusion sociale et dans la dignité des salariés de ce secteur.

Si on veut réduire le travail non déclaré, il est par ailleurs nécessaire de communiquer sur le crédit d'impôt qui est peu et mal connu, avec un Français sur deux qui ne sait pas que ce crédit d'impôt est égal à 50 % des sommes dépensées et la moitié des Français qui ne connaissent pas l'existence de l'avance immédiate de crédit d'impôt. », **déclare Guillaume Richard, PDG du groupe Oui Care.**

Méthodologie

L'enquête *"Stop au travail au noir"* a été réalisée du 13 au 20 mai 2025, auprès d'un échantillon de 1002 hommes et femmes représentatifs de la population française. Cette étude, menée par .becoming pour Oui Care, permet une analyse comparative avec les éditions précédentes réalisées en 2022 et 2018.

À propos de Oui Care

Le groupe Oui Care est le leader français des services à domicile. S'appuyant sur 23 000 collaborateurs, 800 agences en France, 13 marques BtoC (O_2, APEF, France Présence, Interdomicilio, Les Bienveillants, Nounou Expert, La Compagnie des Lavandières, Maison Eliya Paris, Autonomia, Wiplay, Berillus, Les Petits Bilingues, Nous-Mêmes) et 3 marques BtoB (Silver Alliance, ASAP, iSAP), le groupe Oui Care contribue au bien-être quotidien de plus de 120 000 familles, en leur apportant des services à domicile de qualité : entretien du domicile, garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, jardinage, bricolage et conciergerie de proximité. En 2024, sous l'ensemble de ses marques, le groupe Oui Care a réalisé un volume d'affaires de 500 millions d'euros et vise le milliard d'euros d'ici 5 à 7 ans. En 2024, Oui Care a fait de ses engagements sociétaux et environnementaux une priorité. Le groupe adopte la qualité d'entreprise à mission, en se dotant d'une raison d'être qui guide toutes ses ambitions stratégiques : "Nous prenons soin des Hommes et de leur environnement en contribuant au mieux-grandir, au mieux-vivre et au mieux-vieillir de toutes et tous, dans la diversité de leurs attentes, tout en portant une égale attention à nos collaborateurs et à nos clients."

Contacts presse :
Marina Rezé : 07 63 75 10 59 / marina.reze@ouicare.com
Ninon Chérec : 06 42 67 19 49 / n.cherec@the-arcane.com